

Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs (2021-2027)

Citoyenneté

Le programme européen « Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs » vise à développer une citoyenneté active à travers l'Europe. Il soutient des projets d'associations, d'autorités locales ou encore d'organismes de recherche et peut bénéficier à tous les citoyens. Son objectif est de promouvoir les droits et valeurs de l'Union européenne tout en encourageant la participation de ses citoyens.

Il est le successeur des anciens programmes « Europe pour les citoyens », « Droits, Egalité, Citoyenneté » et « Daphné ».

Qui peut participer ?

Les acteurs pouvant prétendre à un cofinancement européen dans le cadre de ce programme sont toutes les structures établies dans un Etat membre de l'UE et qui œuvre pour la citoyenneté européenne, notamment :

- les autorités et organisations locales et régionales ;
- les comités de jumelages ;
- les organisations culturelles, de jeunesse, d'enseignement et de recherche ;
- les organisations de la société civile à but non lucratif (y compris les associations de victimes) ;
- les organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes.

Seuls les 27 Etats membres de l'UE participent au programme « Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs ».

Quels sont les objectifs du programme ?

L'objectif général du programme est de protéger et de promouvoir les droits et valeurs de l'Union européenne en encourageant la participation des citoyens et la participation démocratique.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- protéger et promouvoir **les valeurs de l'Union** ;
- promouvoir **les droits, la non-discrimination et l'égalité** ;
- promouvoir **l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique** ainsi que **les échanges entre les citoyens des Etats membres de l'Union**, et sensibiliser à leur **histoire européenne commune** ;
- **lutter contre la violence**.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Quelles sont les caractéristiques générales du programme ?

Plusieurs éléments caractérisent le programme :

- **Un accès équitable pour tous** : le programme doit être accessible à tous les citoyens, et les porteurs de projets doivent promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination. Le programme est accessible à tous les entités installées dans l'un des Etats membres de l'UE.
- **La "transnationalité" et la dimension locale** : la dimension transnationale doit être présente dans le thème du projet, dans la nature des partenaires du projet, dans le public ciblé par le projet ou par la combinaison de ces trois caractéristiques. Cette dimension transnationale doit être accompagnée d'une dimension locale pour faire le lien entre l'UE et ses citoyens. Le programme n'a pas pour objectif de financer des projets ayant uniquement une dimension locale.

Quelle est la structure du programme?

Le programme est structuré en quatre volets :

Volet 1 : « Valeurs de l'Union »

Ce volet vise à protéger et promouvoir les droits ainsi qu'à sensibiliser à ceux-ci. En apportant un soutien financier aux diverses organisations de la société civiles actives au niveau local, régional et national, l'objectif est ainsi de renforcer la protection et la promotion des valeurs de l'Union, des droits fondamentaux et du respect de l'état de droit tout en contribuant à la construction d'une Union plus démocratique.

Les actions sous ce volet sont :

- **Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union**
- **Promouvoir le renforcement des capacités et la sensibilisation à la Charte des droits fondamentaux de l'UE ainsi que les activités relatives aux litiges envers la démocratie, l'état de droit et les violations des droits fondamentaux**

Volet 2 : « Egalité, droits et égalité de genre »

Ce second volet a pour objectif de promouvoir l'égalité et combattre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, la race l'origine ethnique, la religion, les convictions, le handicap, l'âge ou encore l'orientation sexuelle.

Les projets qui favorisent donc la lutte contre chacune des discriminations citées ci-dessus seront valorisés.

Les actions sous ce volet sont :

- **Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination** (5 priorités en 2022)
 1. Combattre l'intolérance, le racisme, la xénophobie, la discrimination, les discours de haine et les crimes haineux
 2. Promouvoir la diversité et l'inclusion au travail, dans les secteurs public et privé

3. Combattre les discriminations contre les personnes LGBTQI+
4. Prévenir, dénoncer et lutter contre les discours de haine en ligne
5. Appel pour les autorités publiques : améliorer leur réponse à tout type de discrimination

- **Points de contact nationaux pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms**
- **Promouvoir l'égalité des genres** (2 priorités en 2022)
 1. Participation et représentation égale des femmes et des hommes dans le processus décisionnel politique et économique
 2. Combattre les stéréotypes sexistes, en s'axant sur les jeunes dans la publicité et les médias
- **Protéger et promouvoir les droits des enfants**
- **Appel pour les autorités nationales de protection des données sur la sensibilisation à la législation sur la protection des données**

Volet 3 : « Engagement et participation des citoyens »

Ce troisième volet est l'illustration de l'ancien programme Europe pour les citoyens. Il permettra de soutenir des projets visant à remémorer les moments marquants de l'histoire européenne moderne ainsi que les projets visant à sensibiliser les citoyens à leur histoire, leur culture, leurs valeurs et leur patrimoine commun. Il contribuera également à mettre en valeur les projets qui promeuvent la participation civique et démocratique des citoyens dans des thématiques prédéfinies. Enfin, ce volet soutiendra des projets de réseaux de villes et de jumelages de villes qui ont pour but de promouvoir les échanges entre les citoyens de différents pays et ainsi renforcer la tolérance, les liens et l'identité européenne.

Les actions sous ce volet sont :

- **Mémoire européenne** (2 priorités en 2022)
 1. Commémoration, recherche et éducation sur les crimes commis durant les régimes totalitaires
 2. Résistance, transition démocratique et consolidation démocratique dans l'UE
- **Engagement et participation des citoyens** (5 priorités en 2022)
 1. Elections européennes 2024
 2. Impact du COVID-19 sur le débat démocratique et sur le jouissement des droits fondamentaux
 3. Approches et outils démocratiques innovants pour aider les citoyens à faire entendre leur voix et à échanger publiquement sur leurs points de vue
 4. Lutter contre la désinformation et les autres formes d'ingérence dans le débat démocratique
 5. Engager les citoyens dans des discussions et des actions liées à notre environnement et notre climat
- **Réseaux de villes** (2 priorités en 2022)
 1. Identifier des moyens de renforcer la dimension européenne et la légitimité démocratique du processus décisionnel européen

2. Soutenir des élections justes et libres en Europe et préserver les institutions démocratiques européennes et la participation des citoyens
- **Jumelage de villes**

Volet 4 : « Daphné »

Ce dernier volet financera des projets qui préviennent et combattent la violence, y compris la violence en ligne. L'accent sera notamment mis sur la violence faite envers les femmes, la violence envers les enfants et la violence envers les groupes « à risque » telles les personnes de la communauté LGBTQI+ ou les personnes handicapées.

Les actions sous ce volet sont :

- **Prévenir et combattre la violence sexiste et la violence contre les enfants** (5 priorités pour 2022)
 1. Actions transnationales et à long terme pour lutter contre la violence sexiste
 2. Combattre et prévenir la violence liée aux pratiques néfastes
 3. Prévention primaire de la violence fondée sur le sexe
 4. Soutenir et améliorer la collecte de données nationales sur la violence contre les enfants
 5. Soutenir les enfants victimes de violences et prévenir ces pratiques en renforçant les systèmes de protection de l'enfance aux niveaux local et national

Quel est le budget du programme ?

Le budget du programme pour 2021-2027 a été fixé à **1,55 milliards d'euros**. Celui-ci sera réparti entre les quatre volets comme suit : au moins 46% pour le volet « Valeurs de l'Union », au moins 26% pour les volets « Egalité, droits et égalité des genres » et « Daphné », et au moins 27% pour le volet « Engagement et participation des citoyens ».

Pour 2022, le budget disponible est de **200,9 millions d'euros** répartis entre les différents volets comme suit :

- Valeurs de l'Union : 91,8 millions €
- Egalité, droits et égalité des genres : 39,9 millions €
- Engagement et participation des citoyens : 39,7 millions €
- Daphné : 29,6 millions €

Quelles sont les types de subventions du programme ?

Il existe deux types de subventions :

- **Les subventions à l'action** qui sont destinées à des projets relevant de l'un des quatre volets et ayant une durée de vie limitée ;
- **Les subventions de fonctionnement** qui visent à fournir un appui financier pour couvrir les coûts de fonctionnement des activités habituelles d'une organisation. Celles-ci font l'objet d'un appel à projets spécifique. L'objectif de cet appel est de sélectionner des organisations d'envergure européenne, qui,

par le biais de leurs activités permanentes, contribuent aux objectifs du programme « Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs ». Le soutien accordé aux organisations prend la forme d'un contrat-cadre de partenariat pour une période de quatre ans.

Comment bénéficier de « Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs » ?

Volet	Mesure	Date limite de dépôt
<i>Valeurs de l'Union</i>	Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union	29 mars 2022
	Promouvoir le renforcement des capacités et la sensibilisation à la Charte des droits fondamentaux de l'UE	24 février 2022
<i>Egalité, droits, égalité de genre</i>	Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination	24 février 2022
	Promouvoir l'égalité des genres	16 mars 2022
	Protéger et promouvoir les droits des enfants	18 mai 2022
<i>Engagement et participation des citoyens</i>	Mémoire européenne	24 mars 2022
	Engagement et participation des citoyens	10 février 2022
	Jumelage de villes	24 mars 2022
	Réseaux de villes	24 mars 2022
<i>Daphné</i>	Prévenir et combattre la violence sexiste et la violence contre les enfants	12 avril 2022

Quels sont les textes officiels du programme ?

Programme de travail 2021-2022 (en anglais)

https://ec.europa.eu/info/files/cerv-2021-2022-work-programme_en

Règlement (UE) 2021/692 du 28 avril 2021 établissant le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs »

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0692&from=FR>

Qui sont les contacts clés du programme ?

○ COMMISSION EUROPÉENNE

DG JUST/EACEA/DG EMPL

Programme « Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs »

[Site Internet](#)

Courriel pour le programme : EACEA-CERV@ec.europa.eu ; EC-CERVCALLS@ec.europa.eu

○ AGENCE EXECUTIVE POUR L'EDUCATION, L'AUDIOVISUEL ET LA CULTURE

Gilles Pelayo, Chef d'unité

Unité JUST.EACEA.B.3

Rue de Spa 2

B-1140 Bruxelles, Belgique

Tél : +32 229-67864

Point de contact national du Programme « Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs »

○ ASSOCIATION CIVISME ET DEMOCRATIE (CIDEM)

Christine Maretheu - Responsable du Point national d'information « L'Europe pour les citoyens »

167, boulevard de la Villette

75010 PARIS, France

Tél.: +33 1 80 05 27 41

Courriel : maretheu@cidem.org et contact@cidem.org

[Site Internet](#)